

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est une problématique générale à l'occident. À l'exception des pays nordiques qui, grâce à une politique visant avant tout l'égalité des sexes, ont réussi à mettre en œuvre des mesures favorisant la conciliation de la vie de famille et la vie professionnelle. Cette problématique revient sûrement à un manque de volonté politique de notre Canton pour favoriser de telles démarches.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Développer des crèches et des services de gardes pour enfants préscolaires et scolarisés. Augmenter les prestations des allocations familiales et le soutien aux familles, plus particulièrement aux familles vulnérables. Encourager le retour au travail après un long congé de maternité ou une longue période d'inactivité. Favoriser le congé parental des pères. Favoriser l'accès à la formation continue pour tous les âges. Étendre la possibilité d'entreprendre un apprentissage tout le long de la vie. Considérer le fait de s'occuper de son enfant comme un travail. Offrir la possibilité d'avoir un long congé parental sans perdre son emploi. Valoriser le fait qu'une mère ou qu'un père privilégie l'éducation de ses enfants à un emploi en lui assurant un revenu, autrement dit valoriser la disponibilité des parents. Afin de permettre tout cela, il serait judicieux d'associer la politique de l'emploi à la politique de la famille pour constituer un rempart efficace permettant de concilier la vie familiale à la vie professionnelle.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Tout simplement les conditions qui y donnent droit ne sont pas favorables. Elles créent une injustice sociale car discriminent certaines personnes en les excluant. Ce n'est pas normal que l'on demande à une mère ou un père qui ont une famille monoparentale d'avoir une activité à 40% au minimum, sinon elle n'y a pas droit. Cela veut dire que les familles monoparentales travaillant à un taux inférieur ou qui ne travaillent pas du tout sont automatiquement exclues du système. C'est encore pire pour les familles composées de deux adultes. Il faut avoir un travail avec un taux d'activité de 90%. Cela devient absurde et le concept de l'aide aux familles perd son sens.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Favoriser la reconnaissance du rôle parental. Accorder de l'aide financière aux familles en tenant compte du coût réel de la vie. Promouvoir l'épanouissement des enfants avec des mesures répondant à leurs besoins. Soutenir les structures qui favorisent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Développer et faciliter l'accès aux services de crèches.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Actuellement, il existe la commission cantonale de la famille dont le secrétariat est assuré par la Direction Générale de l'Aide Sociale. La création d'un Secrétariat dédié à la famille peut avoir l'avantage de favoriser une organisation répondant à la complexité de la réalité. Avoir une matrice qui permet de prendre en considération tous les paramètres nécessaires pour le fondement du bien-être de la famille que cela soit au niveau social, économique ou politique. D'autre part, se doter des capacités pour coordonner toute décision politique relative à la famille d'une manière cohérente et efficiente.

b) Quels en seraient les désavantages ?

La création d'une telle structure peut présenter le risque de centralisation du pouvoir.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

- Analyser la situation des familles et apporter des réponses adéquates aux différentes problématiques.

- Avoir des recommandations pouvant servir pour assurer la cohérence de l'action et garantir l'épanouissement de la famille : parents/enfants.

- Détecter des champs qui pourraient être négligés par la politique de la famille.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Je ne pense pas qu'il y aura des inconvénients à mettre en place un tel dispositif.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

La politique familiale est un domaine très vaste puisqu'il englobe plusieurs champs sociétaux et étatiques. Elle reste donc liée à plusieurs politiques comme par exemple celles de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la politique sociale, etc. Mais d'une manière générale, les mesures actuelles essaient d'offrir des possibilités d'action afin d'assurer le droit de la famille, la sécurité matérielle et le soutien aux familles. Des efforts ont été fournis pour concilier vie familiale et vie professionnelle en introduisant le travail à temps partiel. Toutefois, beaucoup de travail reste à faire afin de parvenir à offrir aux familles une vie de qualité.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

Je pense que d'une manière générale, la famille doit être appréhendée comme une priorité dans le développement de la société. Avoir un cadre général cohérent avec la coordination de l'ensemble des mesures concernant les différents domaines touchés par la politique de la famille. Favoriser tout ce qui permet aux parents de réconcilier la vie familiale et la vie professionnelle tels qu'entres autres les congés maternités prolongés, l'emploi, la formation continue. D'autre part, favoriser tout ce qui permet l'épanouissement des enfants avec des mesures d'intervention de qualité tels qu'entres autres les crèches, les services de garde, les loisirs. Sans oublier de promouvoir l'information et la communication pour que les familles puissent user de leur droit en toute connaissance.